

Séance du Vendredi 29 Mars 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Jean-Paul GUITTONNEAU, Jean COULON, Mme Eliane FRIOUX, Adjointes – MM. Jean-Joseph FOUASSON, Jean-Claude MAINGUET, Hervé GALLAIS, Gilles SELLIER (à partir de 19h08)

Absents :

Jacques COULON, Maximin BILLET

Procurations : Robert BURGAUDEAU à Jean GAUTIER,
Alain PENISSON à Jean-Claude MAINGUET
Bernadette MAURIN à Jean-Joseph FOUASSON

Le Maire ouvre la séance à 19h05.

Monsieur Jean COULON est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 Février 2013

Monsieur Jean-Joseph FOUASSON souhaite rappeler l'objet de ses remarques portant sur la fréquentation du marché alimentaire de L'Epine.

Monsieur Jean-Claude MAINGUET apporte de nouvelles précisions sur les recettes budgétées et les recettes réalisées.

Entrée en séance de Monsieur Gilles SELLIER à 19h08.

Sollicité par Monsieur Hervé GALLAIS, Monsieur Jean-Paul GUITTONNEAU rappelle que le permis d'aménager du lotissement communal du Pré Haut permet le premier seuil plancher de la construction à 3 mètres.

Après avoir entendu les observations des élus, le compte rendu de la séance du 22 Février 2013 est approuvé à l'unanimité.

II – Finances

1) Vote des taux d'imposition 2013

Vu la récente notification des bases de l'administration fiscale, Monsieur Jean-Claude MAINGUET, propose de maintenir les taux actuels et propose de les mettre en délibéré :

-pour la taxe d'habitation :	14.19 %
-pour le foncier bâti :	11.61 %
-pour le foncier non bâti :	32.46 %
-pour la CFE :	19.73 %

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver les nouveaux taux d'imposition 2013.

2) Subventions

Monsieur Jean-Claude MAINGUET rappelle que les dossiers de demandes de subventions ont été examinées à deux reprises au mois de mars.

a) Ecoles

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux établissements scolaires, présentées comme suit :

1- Collège Molière	1160
2- Collège Les Sorbets	1236
3- Ecole Publique « Les Tilleuls » - classe découverte	2024

(sur la base de 46 € par enfant en France et 76 € par enfant à l'Etranger dans le cadre d'un voyage scolaire).

b) des associations communales

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions communales, sur présentation des justificatifs demandés, présentées comme suit :

1- Société de Chasse de l'Epine	600
2- Bibliothèque	700
3- Sou du Marin	100
4- UNC Section de l'Epine	300
5- Association des Marins retraités et Inscrits Maritimes de L'Epine	450
6- Génération music	850
7- Club de Gym «La Salicorne»	450
8- Fête du Port de Morin	1500
9- Art et Loisirs Créatifs de L'Epine	450
10 – Autour des Lettres et des Arts	6500
11- Les Collectionneurs	300
12 – Judo Le Randori	600
13- Noirmoutier Véhicules Anciens	200
14 – Ensemble île de Noirmoutier	200

c) des associations hors communes

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions Associations hors commune, sur présentation des justificatifs demandés, présentées comme suit :

1- CLSH Amicale Laique	10 916
2- Croix d'or alcool assistance	60

3 – Veuves civiles	30
4- Les Médailleurs Militaires	30
5- APA	50
6- Resto du cœur	500
7- Tennis club de Noirmoutier	575
8– Triathlon Ile de Noirmoutier	525
9-ADMR Sud Ile	8245
10- Fête des 50 ans de l'ADMR	500
11- Clic Coordage	1889
12 – La Croix Rouge	100
13- ERHIN	300
14- Her Bowling Club	125

(sur la base de 25 € par licencié aux associations sportives)

3) Subvention 2012 OGEC Saint Philbert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 11800 € à l'école Saint Philbert de Noirmoutier en l'île, calculée au prorata des enfants de l'Epine présents dans l'établissement.

4) Cotisation annuelle à l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Ports de Plaisance de l'Atlantique pour une cotisation annuelle de 2 382 €.

5) Centre de Gestion de la Vendée : projet d'adhésion de la commune à la plateforme « multiservices numériques »

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Centre de Gestion et le Président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée soumettent à l'approbation de notre « collectivité-établissement public » un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ».

Les premiers services proposés seront les suivants :

- Parapheur et signature électronique,
- Télétransmissions au contrôle de légalité et au trésorier,
- Marchés publics dématérialisés,
- Gestion électronique des documents et archivage numérique à valeur probante.

Ce nouvel établissement public permettra :

d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les technologies de l'information et de la communication,

de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,

d'assurer la cohérence d'ensemble des échanges, sans rupture de la chaîne de dématérialisation,

de réaliser des économies d'échelle en mutualisant notamment les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les statuts prévoient la répartition suivante, tant en ce qui concerne la représentation au comité syndical qu'en ce qui touche à la répartition des contributions financières :

- communes / 50 %
- établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre / 20 %
- autres établissements publics / 10 %
- Sydev / 5 %
- Vendée Eau / 5 %
- Trivalis / 5 %
- Centre de Gestion / 5 %

Compte tenu de l'intérêt de ce nouvel établissement public pour la mise en œuvre de nouveaux projets de déploiement des technologies de l'information et de la communication, Monsieur le Maire invite le Conseil à adopter les statuts joints à la délibération, et propose d'adhérer ainsi à la structure dont la création sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**
- **décide d'approuver les statuts du syndicat mixte Vendée Territoire Numérique, dénommé « e-collectivités Vendée »**
 - **décide d'adhérer à cette structure,**
 - **autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.**

6) Maison de Vie – centre bourg : délibérer sur les caractéristiques des commerces à créer et les modalités de prise en charge des loyers

Monsieur Hervé GALLAIS regrette un manque d'informations sur le coût prévisionnel lié à la création des commerces et à l'impact des loyers sur le budget.

Vu la récente réunion avec Vendée Habitat en date du 18 mars 2013,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **décide de prendre en charge la gestion des commerces ainsi que loyers,**
- **décide de demander à Vendée Habitat d'insertion dans le projet la création de commerces pour une superficie d'environ 910 m² avec un nombre de box à déterminer avec l'architecte en charge de la réalisation de l'esquisse du projet.**

7) Tarifs columbarium : proposition de tarif dans le cadre d'une demande de transfert de l'ancien vers le nouveau

Vu la délibération du 14 décembre 2012 instituant les tarifs cimetière 2013,

Vu l'installation d'un nouvel espace cinéraire suite à la décision du Conseil en date du 22 février 2013,

Vu les prix pratiqués dans les communes limitrophes,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté par 8 pour, 1 abstention et 2 contre :

- décide d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} avril 2013 :

Columbarium (ouverture/ fermeture)
Et fourniture de la plaque vitrée

Concession 15 ans 300 €

Concession 30 ans 600 €

- précise qu'il sera demandé la différence entre le nouveau tarif et l'ancien tarif dans le cas d'une demande de transfert de l'ancien vers le nouveau columbarium,

- prend acte qu'à compter de ce jour, aucune nouvelle inhumation des urnes ne sera autorisée dans l'ancien columbarium.

Considérant l'absence d'aménagement paysager au devis initial du Columbarium validé par le Conseil, Madame Eliane FRIOUX précise que plusieurs devis de terrassement ont été demandés et seront présentés aux élus pour validation.

III – Voirie - Urbanisme

1) Suite à la délibération de principe en date du 22 février 2011 et à l'avis des services de l'Etat, proposition de délibérer pour transformer la ZPPAUP en AVAP et demande de subvention

Vu la délibération du 22 février 2011 décidant de réviser la ZPPAUP de la commune pour établir une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'une AVAP.

En effet, considérant les points suivants :

1) La nécessité de faire évoluer la ZPPAUP au regard de la nouvelle loi dite « Grenelle II » et de corriger les éventuelles anomalies signalées par le service instructeur (liées au PPRI, les différentes modifications et révisions du POS en vigueur),

2) La contradiction de la ZPPAUP avec les récentes lois (ex : PPRI qui exigent des propriétaires un premier plancher à 3,20 voir 3,30 m NGF alors que la ZPPAUP prévoient des hauteurs maximum à 5 mètres : pas d'étage possible),

3) Certaines prescriptions contenues dans chacun des documents se cumulent et dans le cas de divergences entre elles, c'est la norme la moins permissive qu'il faut appliquer,

4) Le classement erroné (inconstructible) ou incohérence de classer de certaines zones ou terrains en ZPPAUP (ex : le camping (au regard des équipements futurs), le terrain dit « Marie Boucard » cadastré AD n°214 (réserve foncière de la municipalité acquise ces dernières années pour inciter les jeunes à construire sur la commune), secteur de la Mougendrie, ...),

5) Les différents problèmes rencontrés lors de l'instruction récente de Permis de Construire comme celui du « Centre des 4 Vents » (hauteurs, exigences d'ascenseurs pour les ERP (et l'obligation d'accessibilité des handicapés) impliquant une hauteur d'environ 6 m alors que la

De choisir, en liaison avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine, un bureau d'étude pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration de l'AVAP ;

De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de l'AVAP ;

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes d'un montant de 15 000 HT, au plus égal à la moitié du montant total des études à réaliser, la deuxième moitié étant assurées par l'Etat, sont inscrits au budget de l'exercice 2013 (chapitre 20 article 202) ;

Désigne Maître TERTRAIS d'Atlantic-Juris Vendée Anjou pour suivre la procédure ;

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

b) Demande de Subvention/ AVAP

Vu la délibération du 29 Mars 2013 décidant de prescrire l'établissement d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Considérant la proposition du ministère de la culture et de la communication (direction générale des affaires culturelles) qui prend en charge 30% de l'étude hors taxe, sous réserve de disposer d'un budget, les études afférents à l'établissement d'une telle zone.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que l'établissement d'une AVAP présente un intérêt manifeste pour une bonne gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune.

Considérant les motivations exposées de la commune pour modifier la ZPPAUP en vigueur,

Considérant les avis favorables de l'ABF de Vendée, la DREAL, la Sous Préfecture des Sables d'Olonne,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- prend acte des crédits destinés au financement des dépenses afférentes d'un montant de 15 000 HT sont inscrits au budget de l'exercice 2013 (chapitre 20 article 202),

- décide de solliciter des subventions auprès des financeurs habituels (Conseil Général, ...).

2) Cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section AL n°562, 565 pour environ 45 m², situées dans l'impasse du Pas à l'Ane et appartenant à Mme ALLARD

Après avoir pris connaissance du courrier de Maître MASSONNEAU en date du 2 mars 2013,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide

- d'accepter la cession gratuite au profit de la commune des parcelles appartenant à Madame Aimée DAMOUR épouse ALLARD, et cadastrées section AL n°562, 565 d'une superficie de 45 m², situé dans l'impasse du Pas à l'Ane, pour les incorporer au Domaine Public,

- de valider le projet d'acte de vente, conformément aux documents présentés.

3) Projet d'accord d'une servitude de passage dans l'impasse de la Guittonnerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- décide d'accorder un droit de passage d'une largeur d'environ 4 mètres, conformément au plan du géomètre, à la parcelle section AD n°777 et 779 appartenant à M. et Mme Michel VINCENDEAU (en permettant la traversée des parcelles communales cadastrées section AD n°501, 517) favorisant ainsi l'accès à l'impasse de la Guittonnerie,

- décide de préciser que cette servitude de passage, accordée à titre gratuit, pourrait être déplacée si elle représente une entrave à l'évolution future de la zone,

- prend acte que les frais de bornage sont à la charge du bénéficiaire du droit de passage.

IV – Personnel Communal

1) Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 15 avril 2013

Monsieur Jean-Claude MAINGUET indique que ce point ne sera pas l'objet d'une délibération puisque l'agent qui devait intégrer ce poste, a trouvé un emploi en CDD dans une autre collectivité.

V - Questions Diverses

1) Demande d'autorisation de voirie pour l'installation et l'exploitation de points de location de vélos électriques sur la commune

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur Pierre LEPAGE en date du 18/02/2013,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- décide d'autoriser Monsieur LEPAGE à installer et à exploiter « une batterie » de vélos électriques sur le site de Morin (à la sortie sud, près de la cabine) en vue de les louer d'avril en septembre 2013.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance,
Jean COULON

Le Maire,
Jean GAUTIER

